

Informations de base	
2023/2143(DEC)	Procédure terminée
DEC - Procédure de décharge	
Décharge 2022: Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP)	
<b>Subject</b>	
8.70.03.12 Décharge 2022	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire	SARVAMAA Petri (EPP)	14/06/2023
		Rapporteur(e) fictif/fictive  RÓNAI Sándor (S&D)  CICUREL Ilana (Renew)  EICKHOUT Bas (Greens /EFA)  CZARNECKI Ryszard (ECR)  KUHS Joachim (ID)  OMARJEE Younous (The Left)	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales	TOMC Romana (EPP)	18/07/2023
Commission européenne	ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	HAHN Johannes	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé

28/06/2023	Publication du document de base non-légal	COM(2023)0391 	
12/09/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
04/03/2024	Vote en commission		
08/03/2024	Dépôt du rapport de la commission	A9-0080/2024	
10/04/2024	Débat en plénière		
11/04/2024	Résultat du vote au parlement		
11/04/2024	Décision du Parlement		
10/10/2024	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/2143(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/12921

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE753.509	15/01/2024	
Avis de la commission	EMPL	PE752.905	05/02/2024	
Amendements déposés en commission		PE757.213	12/02/2024	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0080/2024	08/03/2024	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0238/2024	11/04/2024	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base non législatif complémentaire	06180/2024	12/03/2024		
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base non législatif	COM(2023)0391 	28/06/2023		

## Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N9-0096/2023 <a href="#">JO C 000 27.10.2023, p. 0000</a>	26/10/2023	

## Acte final

Budget 2024/2264  
[JO OJ L 10.10.2024](#)

# Décharge 2022: Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP)

2023/2143(DEC) - 11/04/2024 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de **donner décharge** au directeur exécutif du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP) sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2022 et d'approuver la clôture des comptes de l'exercice.

Notant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels du Centre pour l'exercice 2022 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté par 529 voix pour, 69 contre et 3 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations, qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui s'ajoutent aux recommandations générales énoncées dans la [résolution](#) sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

### **Etats financiers du Centre**

Le budget final du CEDEFOP pour l'exercice 2022 s'élevait à **18.434.420 EUR**, soit une diminution de 0,29% par rapport à 2021.

### **Gestion budgétaire et financière**

Les efforts de suivi budgétaire ont abouti à un taux d'exécution du budget en 2022 de 99,98%, soit une légère diminution de 0,02% par rapport à 2021. Le Parlement a regretté le faible niveau du taux de crédits de paiement pour l'année en cours (77,64%), soit une diminution de 2,38% par rapport à 2021.

Le Parlement a relevé dans le rapport de la Cour l'observation selon laquelle le Centre n'avait pas correctement appliqué la méthode de calcul des contributions exposée dans la déclaration sur la coopération entre le Centre et l'AELE concernant l'amendement n° 1 au budget du Centre. En conséquence, pour 2022, les contributions de l'Islande et de la Norvège au budget du Centre, d'une part, et la contribution de l'Union, d'autre part, ont été respectivement supérieures et inférieures à ce qu'elles auraient dû être.

### **Autres observations**

Le Parlement a également formulé une série d'observations concernant les performances, les ressources humaines, la numérisation et le contrôle interne.

Il a notamment souligné que :

- malgré les défis persistants posés par la pandémie de COVID-19, la guerre en Ukraine, la crise énergétique et la situation climatique toujours plus urgente, le Centre a pleinement mis en œuvre son programme de travail en 2022, avec des réalisations notables dans ses trois domaines d'action stratégiques, en allant même au-delà des ambitions fixées dans le programme de travail pour 2022;
- l'enseignement et la formation professionnels ont été identifiés comme un domaine prioritaire de coopération dans le cadre de l'initiative Espace européen de l'éducation pour la période 2021-2030;
- au 31 décembre 2022, 95,60% du tableau des effectifs étaient pourvus, avec 79 agents temporaires engagés sur les 83 postes temporaires et huit fonctionnaires sur les huit postes autorisés au titre du budget de l'Union;
- en 2022, le Centre a numérisé tous les flux de travail, mis en place un outil numérique pour les procédures de sélection et un nouvel environnement numérique de travail et de collaboration, et préparé et lancé l'utilisation, dès janvier 2023, de l'outil de gestion des marchés publics. En outre, le Parlement a salué le fait que le Centre ait émis des signatures numériques pour tout son personnel et que les gestionnaires utilisent des certificats EU-Sign pour les contrats, les bons de commande et les documents juridiquement contraignants;

- l'évaluation du cadre de contrôle interne global du Centre a conclu que le cadre de contrôle interne est efficace, que toutes ses composantes sont en place et fonctionnent correctement et qu'elles correspondent à leur objectif prévu, certaines améliorations étant nécessaires en ce qui concerne la composante de contrôle interne «activités de contrôle».